

PROGRAMME DE FORMATION – SECTEUR PUBLIC
ANTICIPER ET GERER LES CONTENTIEUX DANS LES MARCHES PUBLICS
Formation dispensée par un avocat expert des marchés publics

PUBLIC VISÉ

Cette formation s'adresse aux acheteurs publics qui souhaitent sécuriser juridiquement leurs procédures et connaître les astuces et stratégies pour anticiper et gérer les éventuels contentieux avec leurs cocontractants.

PRÉ-REQUIS

- Techniques : absence de pré-requis
- Connaissances spécifiques : absence de pré-requis

OBJECTIFS

Être en mesure de sécuriser juridiquement vos procédures pour anticiper et gérer les éventuels contentieux :

- Identifier les principales zones à risque d'un marché public
- Vérifier la régularité des pièces de marchés
- Connaître les obligations du pouvoir adjudicateur en matière d'information des candidats
- Maîtriser les différentes possibilités de recours
- Connaître les droits et obligations des entreprises

CONTENU

Vérifier la régularité de la publicité des marchés

- Analyse des rubriques obligatoires des avis de publicité dans les procédures formalisées et les MAPA
- Analyse du choix des supports de publicité pour les procédures formalisées et les MAPA
- Analyse des dernières jurisprudences du Conseil d'Etat

Vérifier la régularité du règlement de consultation, du CCAP et du CCTP

- Les pièges à éviter au stade de la rédaction du règlement de consultation
- Les clauses à insérer dans le CCAP pour prévenir les contentieux en cours d'exécution
- Les clauses à insérer dans le CCAP pour prévenir les revendications indemnitaires en cours d'exécution
- Savoir détecter les prescriptions discriminatoires dans le CCTP
- Les comportements à adopter face aux irrégularités constatées

Les pièges à éviter au stade de l'analyse des candidatures

- Connaître les nouvelles règles de participation des candidats
- L'utilisation des formulaires DC : les failles de la réglementation
- Savoir utiliser les critères de sélection des candidatures
- Les astuces et les stratégies offertes aux acheteurs publics

Les pièges à éviter au stade de l'analyse des offres

- Les pièges à éviter concernant le choix des critères et la méthode de notation des offres
- Les précautions à prendre en cas d'offre anormalement basse
- Les précautions à prendre en cas de demande de précisions
- Les précautions à prendre en cas de négociation

Les obligations des acheteurs publics en matière d'information des candidats évincés

- L'information des candidats évincés dans les procédures formalisées
- L'information des candidats évincés dans les marchés à procédure adaptée
- Les stratégies à adopter en cas d'absence de communication des motifs de rejet

Les obligations des acheteurs publics en matière de communication des pièces d'un marché

- Analyse des pièces communicables de plein droit
- Analyse des pièces non communicables
- Astuces et stratégies à adopter en cas de demande de communication des pièces d'un marché public

Connaître les différentes voies de recours ouvertes aux candidats évincés

- Le référé précontractuel avant la signature du marché
- Le référé contractuel après la signature du marché
- Le recours en contestations de la validité du contrat

Savoir gérer les différents en cours d'exécution du marché

- La nouvelle procédure du décompte général tacite prévue par l'arrêté du 3 mars 2014
- Les réflexes à avoir en cas de réclamation des cocontractants
- Les précautions à prendre avant de résilier un contrat

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

La salle de formation est équipée de postes informatiques et de tout le confort nécessaire pour rendre la formation agréable : équipement bureautique complet, vidéo projecteur, paperboard, boissons, viennoiseries....

Afin que vous puissiez bénéficier des meilleures conditions d'apprentissage, nous limitons le nombre de participants par session, et nous mettons toujours en avant des cas pratiques et mises en situations.

ÉVALUATION ET SANCTION

La formation est évaluée par le biais d'une fiche d'évaluation qui porte à la fois sur les aspects organisationnel, méthodologique et pédagogique de la formation ainsi que sur la réponse aux attentes des stagiaires.

La formation est également sanctionnée par une attestation individuelle de formation.

QUALITÉ DU FORMATEUR

- **Avocat spécialisé en marchés publics et délégations de service public**
Avocat au Barreau de Paris, titulaire du certificat de spécialisation en droit public, spécialisé en marchés publics et délégations de service public. A ce titre, il met toute son expérience pratique au profit des entreprises pour remporter leurs marchés publics . Sa connaissance approfondie de la réglementation et de la jurisprudence lui permet d'élaborer des stratégies commerciales et contentieuses efficaces.

DURÉE ET MODALITÉS D'ORGANISATION

- **Durée de la formation** : 7 heures soit 1 journée
- **Horaires de la formation** : 9h00-12h30 puis 14h00-17h30
- **Code** : ACH5
- **Lieu** : dans les locaux de l'organisme ou dans les nôtres
- **Organisation** : formation réalisable en présentiel
- **Nombre de stagiaires** : 8 participants au maximum

CONTACT

☎ tél. : **01 79 06 77 00**

✉ email : **formations@achatpublic.com**

📄 formulaire : **<http://formations.achatpublic.com/nous-contacter>**

🌐 site web : **<http://formations.achatpublic.com/acheteurs/contentieux>**